

Service Pénitentiaire

Prison de RuhengeriNom : RUKIKANAOrigine : TugeshiChefferie : MuleraTerritoire : RuhengeriProffession : CultivateurNº du R.E. : 5779

Formule dactyloscopique :

Arrêté le : 21/6/52Condamné le : 25/6/52 à 7 jours de S.P.P
100fcs Am ou 5jrs de S.P.S
21fcs F.T ou 3jors de C.P.C

1/4 de peine :

Sorti le : 2/7/52 4/7/52
au le 7/7/52 ou 10/7/52

Transféré le :

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN,

P. O. Mu
Ego.

Billet d'élargissement.

Le nommé RUKIKANA
fils de Gusimba, et de Nyamphiba
Chefferie Mulera, sous-chefferie Latwe
colline Dwoshi, race muhutu
territoire de Auhengeri
condamné par le Tribunal de Police de Auhengeri
en date du 25/6/52
a été élargi après avoir subi sa peine de servitude pénale de 7 jours
de servitude pénale subsidiaire de -
a (ou le) contrainte par corps de -

Auhengeri le 4/7/52 1952

Le Gardien de Prison,

E. G. T. M.
25/6/52

RÉQUISTION
A FIN D'EMPRISONNEMENT

N° du Rôle 81/N.D.

TRIBUNAL DE POLICE DE Ruhengeri

Le Juge du Tribunal de Police de Ruhengeri

En vertu de l'art. 142 et suivants du Décret du 11 juillet 1923.

Requiert M. NEVEJANS Daniel A.C., gardien de la prison de

Ruhengeri de maintenir en détention le nommé RUKIKANA.

fils de GASIMBA et de MVIRAFIKIRE

originnaire de Rugestia, chefferie de Mulisa.

Territoire de Ruhengeri, District de Ruanda

condamné par le Tribunal de Police de Ruhengeri en date du 25/6/1958

à 7 jours de servitude pénale principale;

à 2 jours de servitude pénale subsidiaire, faute de payer l'amende de 100 frs

dans le délai de 7 jours;

à 3 jours de contrainte par corps à défaut de payer la somme de 21 frs

montant des frais du procès, dans le délai de 7 jours.

A Ruhengeri, le 25/6/58

Le Juge de Police,

Arrêté le 25/6/58.

N° R. E. 5779